



☎ : 03.21.68.03.94  
📠 : 03.21.57.08.85  
[ce.0622425z@ac-lille.fr](mailto:ce.0622425z@ac-lille.fr)



## SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

La section sportive football **mixte** est ouverte depuis la rentrée 2000-2001, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (sur dérogation depuis 2006). Elle accueille des **filles** et des **garçons** motivés pour la pratique du football et désireux de s'y perfectionner tout en suivant une scolarité normale. Il est donc exigé un dossier scolaire solide sur le plan des résultats et surtout du comportement. **La pratique du football est mise en place pendant le temps scolaire.**

### Volume horaires des entraînements :

- pour les élèves de 6<sup>ème</sup> : 4h effectives de football + 4h d'EPS par semaine
- pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> : 5h effectives de football + 3h d'EPS par semaine

### Encadrement pédagogique de l'activité sportive :

Encadrement assuré par Monsieur ZUIN, professeur d'EPS, responsable de la section, avec Monsieur LUCZAK, professeur d'EPS (titulaire du BEF), Monsieur LEROY (titulaire du BEF) et Monsieur DELACOURT (BEE1, entraîneur-gardiens au RC Lens).

### Structure :

Les élèves seront accueillis dans quatre divisions, une par niveau (**pas d'internat**). Les langues vivantes proposées sont :

- En 6<sup>ème</sup> : LV1 anglais
- En 5<sup>ème</sup> : LV2 espagnol
- En 4<sup>ème</sup> : LV2 espagnol

### Organisation des cours :

Devoirs faits programmés chaque semaine en classe de 6<sup>ème</sup>.

Tous les élèves suivent les mêmes enseignements généraux ainsi que les cours d'EPS ; toutefois, l'emploi du temps est aménagé afin que les cours d'EPS et les entraînements n'aient pas lieu le même jour. Etant donné les volumes des cours et des entraînements, il n'est pas envisageable de choisir d'autres options facultatives comme le latin ou la LV2 espagnol en 6<sup>ème</sup>.

⇒ **Tout élève qui, au cours de l'année, ne répondrait plus aux critères de travail, d'assiduité et de comportement peut être écarté de l'activité football.**

⇒ **La participation aux compétitions sportives de l'UNSS est obligatoire pour les activités suivantes : Cross country, Football, Futsal (l'arbitrage fait partie intégrante des activités foot et futsal)**

Les installations sportives sont proches du collège et mises à disposition par la Municipalité de Béthune.

M. ZUIN, responsable de la section, établit une étroite coordination avec les parents, les professeurs et l'administration afin de suivre individuellement le comportement de l'élève durant son temps d'appartenance à la section.

La réussite au brevet des collèges des élèves de la section est quasi-totale chaque année depuis sa création ; elle a été encore de **100% au brevet 2017**.

### **Débouchés :**

Les élèves seront formés de manière à acquérir un bagage technico-tactique complet tout en préservant la poursuite de leurs études.

Les élèves qui se distingueront par leur aptitude à la pratique du football et leurs résultats scolaires pourront, s'ils sont jugés aptes, poser leur candidature à l'entrée en section sport étude football second cycle aux lycées Condorcet de Lens, Montreuil/Mer, Lambersart, Boulogne/Mer.

Possibilités d'orientation totalement identiques à celle des autres élèves.

Après le baccalauréat, ils pourront éventuellement poursuivre leurs études à l'UFR STAPS (faculté des sports) de Liévin, Lille, Calais.

### **Dossier de candidature**

Pièces à fournir :

- **La fiche de candidature complétée**
- **Photocopies du livret de compétences (avec des bilans précis) et/ou bulletins (des 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> trimestres) de l'année scolaire en cours.**
- **Pour les élèves actuellement en CM2 : photocopie de la demande de dérogation (établie sur la fiche de liaison - volet 2 remise par le directeur de l'école.)**
- **Une photocopie de la licence (ou par défaut un certificat d'aptitude à la pratique du football)**

*Suite à l'examen des résultats scolaires, la commission se réserve le droit de refuser une candidature si le niveau scolaire ne répond pas aux critères nécessaires.*

Le dossier doit être renvoyé complet pour **le lundi 9 avril 2018**, délai de rigueur.

Seuls les élèves ayant fait parvenir un dossier complet seront convoqués pour les épreuves obligatoires de sélection qui auront lieu **le jeudi 19 avril 2018 (8h30-12h et 14h-16h30.)**

A l'issue de cette journée, une trentaine de joueurs sera retenue pour le **vendredi 20 avril 2018 de 8h30 à 12h** afin d'établir la liste définitive d'avis favorable à l'entrée en section sportive scolaire football (l'affectation définitive sera prononcée par l'Inspection académique.)

*! Les résultats et les convocations individuelles seront envoyés par mail !*